PROCEDURE POUR DEVENIR UN.E APPRENTI.E

Je souhaite devenir un.e apprenti.e : comment dois-je faire ?

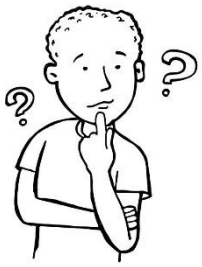

1

Je vérifie les conditions d'éligibilité via :

→ Le site internet de l'IRDTS dédié : https://www.irdts.org/
La page du service public : https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2918

2

Je recherche un employeur en :

→ Envoyant ma candidature (CV et lettre de motivation) à des établissements sociaux et médico sociaux qui m'intéressent

Si besoin, n'hésitez pas à solliciter la référente des alternants afin qu'elle vous transfère l'annuaire des partenaires de l'IRDTS.

3

J'ai trouvé en employeur, quelles démarches ?

Pour l'employeur :

→ Contacter rapidement le CFA de l'IRDTS pour la formalisation de la convention de formation.
→ Compléter et signer le CERFA
→ Transmettre le CERFA au CFA de l'IRDTS afin que celui-ci complète la partie formation
→ Contacter son OPCO pour les démarches de formalisation du contrat et pour toutes les informations de prise en charge
→ Le cerfa une fois complété par toutes les parties (employeur, CFA et apprenti.e) devra être envoyé dans les 5 jours maximum suivant le début de l'exécution de contrat à votre OPCO.

Pour l'apprenti.e :

→ Contacter le CFA de l'IRDTS pour l'informer de l'avancée de son dossier
→ Envoyer par mail la copie de son contrat d'apprentissage signé
→ Demander le planning prévisionnel de la formation à remettre à son futur employeur

Pour plus d'informations : : https://www.lapprenti.com/